

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2026
à 20h

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 14

Etaient présents DISTEL Jean-Claude, JACOB Dominique, DISTEL Hélène, CUILIER Benoît, KOEHLER Denise, BOUILLET Yves, ROTH Micheline, SOLLER Épouse JACOB Martine, SCHEID Anne, DANICHERT Épouse KIEFFER Véronique, FLORI David, REPPERT Léa, FISCHER Raphael.

Absents excusés : MORGENTHALER Serge (donne pouvoir à REPPERT Léa), OUAFI Boris

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : CUILIER Benoît

Quorum atteint

Le Conseil Municipal a été convoqué le 23 septembre 2026 avec comme ordre du jour :

- 2026-65. Désignation du secrétaire de séance
- 2026-66. Approbation du Procès-verbal du 7 septembre 2026
- 2026-67. Décision budgétaire modificative
- 2026-68. Revêtement de sol de la Salle Jeanne d'Arc
- 2026-69. Convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

DIVERS

2026-65. Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne **à l'unanimité**, Monsieur CUILIER Benoît comme secrétaire de séance.

2026-66. Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2026

Ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2026, le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents à la séance du 7 septembre 2026**, approuve ledit Procès-Verbal.

2026-67. Décision budgétaire modificative

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif 2026 ;

Considérant le besoin de financement du remplacement du revêtement de sol de la salle Jeanne d'Arc,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, d'autoriser la modification budgétaire sur l'exercice 2026 ci-après :

Sections	Opérations et / ou Chapitres	Libellés	Articles	Modifications
Recettes de fonctionnement	75	Autres produits de gestion courante	75888	42 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement		42 000,00 €

Recettes d'investissement	021	Virement de la section de fonctionnement		42 000,00 €
Dépenses d'investissement	27	Autres immobilisations financières	276342	- 22 000,00 €
Dépenses d'investissement	Opération 54	SALLE JEANNE D'ARC	21318	64 000,00 €

2026-68. Revêtement de sol de la Salle Jeanne d'Arc

À la suite du dégât des eaux survenu dans la salle Jeanne d'Arc, plusieurs investigations techniques ont été engagées afin d'évaluer les possibilités de remise en état du revêtement de sol existant.

Ces investigations conduisent à constater qu'une réparation localisée du sol, par reprise ponctuelle ou par pose de « rustines », n'est pas techniquement envisageable.

La seule solution permettant de retrouver un ouvrage conforme, homogène et durable consiste en la dépose complète du revêtement existant et à sa réfection intégrale.

Plusieurs devis sont parvenus. Les propositions ont été étudiées et après renégociation, celle de la société JUNGER a été retenue dans le cadre de l'analyse des offres pour la réfection complète du revêtement de sol, pour un montant total de 53 257,00 Euros Hors Taxe (HT), soit 63 908,40 Euros Toutes Taxes Comprises (TTC).

Au regard des éléments exposés ci-dessus, le montant de prise en charge par l'assureur est de 43 916,10 €.

Par ailleurs, il est proposé de déposer une demande de subventions auprès de la Région et auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

De plus, une manifestation est à l'étude pour contribuer au financement du renouvellement du revêtement de sol.

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité**, :

- Accepte l'indemnisation du sinistre par l'assurance GROUPAMA pour un montant de 43 916,10 Euros ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand'Est pour un montant de 12000 Euros ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour un montant de 4 000 Euros.
- approuve le plan de financement ci-dessous :

Total des dépenses (devis de la société JUNGER) : 53 257,00 € HT, soit 63 908,40 € TTC

Remboursement Assurance GROUPAMA	43 916,10 €
Grand'Est	12 000,00 €
CEA	4 000,00 €
Total des recettes	59 916,10 €
Autofinancement communal	3 992,30 €

2026-69. Convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Le Maire informe :

Après la passage de l'archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour effectuer le récolement des archives, il s'avère que bon nombre de documents peuvent être détruits. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise à disposition de l'archiviste pendant deux jours, pour un coût de 400,00 € par jour, pour réaliser ce travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- de faire appel au service des archivistes du Centre de Gestion du Bas-Rhin durant deux jour pour un coût de 400,00 € par jour.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant ci annexé.

DIVERS

- Préparation de la soirée théâtre et concert du 10 octobre 2026
- Pré-discussion pour le Salon des Vins et Gastronomie des 13, 14 et 15 novembre 2026
- Photo de groupe des membres du conseil municipal : le 4 octobre 2026 à 10 heures
- Cérémonie du 11 novembre 2026 : rendez-vous à 11 heures (pas de messe)

- Fixation d'une date pour réunir la commission environnement : jeudi 29 octobre 2026 à 20 heures
- Voir pour mis à jour des contrats respectifs de location de la salle Jeanne d'Arc et du Nouvel Espace Socio-Culturel
- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 30 novembre 2026 à 20 heures.

Le Maire lève la séance à 21h.

Affichage le 29/09/2026

**Rendu exécutoire par transmission en
Préfecture le 30/09/2026**

**La Secrétaire de séance
Benoît CUILIER**

**Le Maire
Jean-Claude DISTEL**